

**LE (TAQ) TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC PROLONGE
SES DÉLIBÉRATIONS JUSQU'AU 10 MAI 2003**

Montréal, le 9 avril 2003 Le TAQ a avisé par lettre hier que « *le président du Tribunal Administratif du Québec prolonge ses délibérations dans les dossiers susmentionnés (NIOCAN) jusqu'au 10 mai 2003* ».

Le Tribunal administratif du Québec fut chargé d'entendre la contestation de la décision positive de la commission de protection du territoire agricole qui après audience publique, autorisait l'utilisation de 9,4 hectares pour l'exécution du projet NIOCAN à Oka.

Une décision était originalement prévue le 23 novembre 2002 mais fut reportée jusqu'au 10 avril 2003 suite à des questions d'ordre technique soulevées par le TAQ; lesquelles furent répondues promptement par les experts de NIOCAN.

NIOCAN a reçu à date:

1. du ministère des Ressources naturelles du Québec toutes les autorisations requises pour la réalisation du projet;
2. une décision positive de la (CPTAQ) Commission de Protection du Territoire Agricole pour l'utilisation de 9,4 hectares aux fins d'exécution de son projet à Oka, Québec;
3. une confirmation du (BAPE) Bureau d'Audiences Publiques en Environnement que « *les impacts environnementaux associés à la réalisation du projet seraient négligeables et qu'aucun effet sur la santé publique ne devrait être observé* »;
4. une confirmation de cinq ministères fédéraux dont celui de l'Environnement lesquels, après analyse des études d'impact environnemental du projet, ont conclu qu'il n'y avait pas d'éléments déclencheurs demandant leur implication dans le projet.

Suite à la décision du TAQ maintenant prévue le 10 mai 2003 il ne restera donc qu'au (MENVQ) ministère de l'Environnement du Québec à se prononcer. Toutes les études effectuées par des experts de NIOCAN au cours des audiences du TAQ et du BAPE ont été remises au MENVQ. Rappelons qu'une opération minière semblable à celle proposée par NIOCAN opère déjà dans une région du Québec.

La direction profitera de ce délai additionnel pour compléter le dossier avec les professionnels du ministère de l'Environnement. Dès l'obtention du certificat d'autorisation du MENVQ, nous accélérerons les démarches pour le financement senior de mise en production.

NIOCAN inc. est une compagnie de ressources minérales qui détient des dépôts de niobium avec des réserves prouvées et probables pour un minimum de 17 ans d'opération avec une valeur récupérable de plus de 1,0 Milliard de \$. La compagnie se concentre sur le développement de son projet de production de ferroniobium. Le ferroniobium est utilisé dans la production croissante d'alliages spéciaux pour l'aéronautique, les turbines et dans des aciers à haute résistance utilisés dans l'automobile, la construction, les pipelines et autres.

- 30 -

Pour plus d'information, veuillez contacter:

R. Dufour, ing.
Président du conseil d'administration
Tél: (514) 340-4711 ext. 4926
Télé: (514) 340-7211

Richard R. Faucher, ing
Président
Tél: (514) 288-8506
Télé: (514) 843-4809
Courriel: niocan@niocan.com